

Tarifs des certificats d'immatriculations à compter du 1^{er} janvier 2014

La délivrance d'un certificat d'immatriculation est soumise à plusieurs taxes :

1. La **taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation, (4euros)**
2. la **redevance pour acheminement du certificat** pour les immatriculations dans le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). **(2,50euros)**
3. la **taxe régionale**, (suivant la puissance fiscale)
4. la **taxe fiscale instituée en vue du développement de la formation professionnelle dans les transports routiers**, (pour les véhicules utilitaires suivant le PTAC)
5. la **taxe sur les véhicules polluants** (suivant le taux d'émission de CO2)
6. l'**écotaxe** (malus applicable aux véhicules les plus polluants)

Rappel : le chèque correspondant au montant de ces taxes doit être rédigé à l'ordre du régisseur de recettes et doit être accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du payeur

3) la taxe régionale :

Le conseil régional a fixé **le prix du cheval fiscal à 45 €.** (exonération 50% pour les véhicules propres)

Pour les motos, camions et bus le prix du cheval fiscal est de 22,50 euros (moins de 10 ans).

▲ Si le résultat de la taxe régionale (nbr de cv X taxe régionale) comporte des centimes, il sera arrondi à l'euro supérieure à partir de 50 centimes, sinon il sera arrondi à l'euro inférieur.

Une **exonération de 50 %** est également appliquée pour les **véhicules de plus de dix ans** révolus.

Puissance fiscale	voitures particulières, Camionnettes et VASP <=3T500 moins de 10 ans	voitures particulières, camionnettes et VASP <=3T500 plus de 10 ans OU motos , camions , bus et VASP >3T500 moins de 10 ans	motos , camions , bus VASP >3T500 plus de 10 ans
1	45€+ 4€+2,50€	23€+ 4€+2,50€	11€+ 4€+2,50€
2	90€+ 4€+2,50€	45€+ 4€+2,50€	23€+ 4€+2,50€
3	135€+ 4€+2,50€	68€+ 4€+2,50€	34€+ 4€+2,50€
4	180€+ 4€+2,50€	90€+ 4€+2,50€	45€+ 4€+2,50€
5	225€+ 4€+2,50€	113€+ 4€+2,50€	56€+ 4€+2,50€
6	270€+ 4€+2,50€	135€+ 4€+2,50€	68€+ 4€+2,50€
7	315€+ 4€+2,50€	158€+ 4€+2,50€	79€+ 4€+2,50€
8	360€+ 4€+2,50€	180€+ 4€+2,50€	90€+ 4€+2,50€
9	405€+ 4€+2,50€	203€+ 4€+2,50€	101€+ 4€+2,50€
10	450€+ 4€+2,50€	225€+ 4€+2,50€	113€+ 4€+2,50€
11	495€+ 4€+2,50€	248€+ 4€+2,50€	124€+ 4€+2,50€
12	540€+ 4€+2,50€	270€+ 4€+2,50€	135€+ 4€+2,50€
13	585€+ 4€+2,50€	293€+ 4€+2,50€	146€+ 4€+2,50€
14	630€+ 4€+2,50€	315€+ 4€+2,50€	158€+ 4€+2,50€
15	675€+ 4€+2,50€	338€+ 4€+2,50€	169€+ 4€+2,50€
16	720€+ 4€+2,50€	360€+ 4€+2,50€	180€+ 4€+2,50€
17	765€+ 4€+2,50€	383€+ 4€+2,50€	191€+ 4€+2,50€
18	810€+ 4€+2,50€	405€+ 4€+2,50€	203€+ 4€+2,50€
19	855€+ 4€+2,50€	428€+ 4€+2,50€	214€+ 4€+2,50€
20	900€+ 4€+2,50€	450€+ 4€+2,50€	225€+ 4€+2,50€
21	945€+ 4€+2,50€	473€+ 4€+2,50€	236€+ 4€+2,50€
22	990€+ 4€+2,50€	495€+ 4€+2,50€	248€+ 4€+2,50€
23	1035€+ 4€+2,50€	518€+ 4€+2,50€	259€+ 4€+2,50€
24	1080€+ 4€+2,50€	540€+ 4€+2,50€	270€+ 4€+2,50€
25	1125€+ 4€+2,50€	563€+ 4€+2,50€	281€+ 4€+2,50€

AUTRES VEHICULES :

Remorque : **68€+ 4€+2,50€**
carte W garage : **90€+ 4€+2,50€**

Tracteurs agricoles : **68€+ 4€+2,50€**

Pour les **quads** le prix du cheval fiscal est :

- de 45 euros pour les moins de 10 ans **+ 4€+2,50€**
- et de 22,50 euros pour les plus de 10 ans **+ 4€+2,50€**

▲ Si le résultat de la taxe régionale (nbr de cv X taxe régionale) comporte des centimes, il sera arrondi à l'euro supérieure à partir de 50 centimes, sinon il sera arrondi à l'euro inférieur.

DUPLICATA :

Pour les véhicules encore immatriculés en numéro départemental (ex :1234 xx 57) : 2,50€

Pour les véhicules déjà immatriculés sur le nouveau système SIV (ex : AA-123-AA) :

- toutes les motos **45 €+ 4€+2,50€** sauf
 - motos 1 cheval fiscal (plus ou moins de 10 ans) : **11€+ 4€+2,50€**
 - motos 2 chevaux fiscaux (plus de 10 ans) : **23€+ 4€+2,50€**
 - motos 3 chevaux fiscaux (plus de 10 ans) : **34€+ 4€+2,50€**
- Tous les autres véhicules (voitures, camions, bus, remorques, caravane...) : **45€+ 4€+2,50€**

4) La taxe fiscale instituée en vue du développement de la formation professionnelle dans les transports routiers. (à rajouter aux taxes précédentes)

Elle est appliquée à tous les **véhicules utilitaires** (voitures commerciales, camionnettes, camions, bus), en fonction de leur Poids Total Autorisé en Charge (**PTAC**).

Désignation	MONTANTS
Camionnettes et utilitaires légers : Véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes	34€
Camions et VTST : Véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 6 tonnes	127 €
Camions et VTST : Véhicules dont le PTAC est supérieur ou égal à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes	189 €
Camions et VTST : Véhicules dont le PTAC est supérieur à 11 tonnes et transport en commun	285 €

Pas de taxe fiscale additionnelle pour les VTSU et VASP.

5) La taxe sur les véhicules polluants (taxe CO2). à rajouter aux taxes précédentes

Cette taxe s'applique, pour chaque changement de propriétaire, aux **voitures particulières** dont la date de première mise en circulation est postérieure au **1er juin 2004**.

La méthode de calcul de cette taxe pour les voitures particulières ayant fait l'objet d'une **réception communautaire**, (rubrique V7 sur le certificat d'immatriculation ou rubrique 46.2 du certificat de conformité européen) est la suivante :

Taux d'émission de dioxyde de carbone (CO2)	Tarif applicable par gramme de CO2
N'excédant pas 200	0
Fraction supérieure à 200 ou égale à 250	2€
Fraction supérieure à 250	4€

Exemples : 240g > (2€ X40) = 80€

260g > (2€ X50) + (4€ X 10) = 140€

Pour les véhicules **n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire**, un tarif forfaitaire a été fixé en fonction de la puissance du véhicule :

- si le nombre de chevaux fiscaux est inférieur à 10 : **pas de taxe due**
- si le nombre de chevaux est compris entre 10 et 15 : **100 €**
- si le nombre de chevaux est supérieur à 15 : **300€**

6) L' Ecotaxe (malus sur les véhicules les plus polluants) à rajouter aux taxes précédentes

Cette taxe s'applique à la première immatriculation en France de tous les Véhicules Particuliers genre (VP) qui, suivant leur taux d'émission de CO2 (voir tableau ci-dessous), sont :

- soit achetés neufs en France ou à l'étranger.
- soit importés d'occasion et immatriculés pour la première fois à l'étranger **après le 1^{er} janvier 2008**.

Une déduction de 10% est appliquée à cette taxe **par année entamée** depuis l'immatriculation à l'étranger. L'écotaxe ne se cumule pas avec la Taxe CO2.

La méthode de calcul de cette taxe pour les voitures particulières ayant fait l'objet d'une **réception communautaire**, (rubrique V7 sur le certificat d'immatriculation ou rubrique 46.2 du certificat de conformité européen) est la suivante : **Pour les véhicules importés de première mise en circulation postérieure au 1 janvier 2008, le taux de la taxe est celui qui aurait été appliqué en France à la date de la première immatriculation si elle y avait été effectuée.**

Taux d'émission de dioxyde de carbone (en grammes par kilomètre)	TARIF DE LA TAXE							
	ANNEE DE PREMIERE MISE EN CIRCULATION							
	NEUF	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Inferieur ou égal à 130	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entre 131 et 135	150 €	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entre 136 et 140	250 €	250 €	100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entre 141 et 145	500 €	500 €	300 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entre 146 et 150	900 €	900 €	400 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entre 151 et 155	1 600 €	1 600 €	1 000 €	500 €	200 €	0 €	0 €	0 €
Entre 156 et 160	2 200 €	2 200 €	1 500 €	750 €	750 €	200 €	0 €	0 €
Entre 161 et 165	2 200 €	2 200 €	1 500 €	750 €	750 €	750 €	200 €	200 €
Entre 166 et 175	2 200 €	2 200 €	1 500 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Entre 176 et 180	3 000 €	3 000 €	2 000 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Entre 181 et 185	3 600 €	3 600 €	2 600 €	1 300 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Entre 186 et 190	4 000 €	4 000 €	3 000 €	1 300 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Entre 191 et 195	6 500 €	6 500 €	5 000 €	2 300 €	1 600 €	750 €	750 €	750 €
Entre 196 et 200	6 500 €	6 500 €	5 000 €	2 300 €	1 600 €	1 600 €	750 €	750 €
Entre 201 et 230	8 000 €	8 000 €	6 000 €	2 300 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Entre 231 et 240	8 000 €	8 000 €	6 000 €	3 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Entre 241 et 245	8 000 €	8 000 €	6 000 €	3 600 €	2 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Entre 246 et 250	8 000 €	8 000 €	6 000 €	3 600 €	2 600 €	2 600 €	1 600 €	1 600 €
Plus de 250	8 000 €	8 000 €	6 000 €	3 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €

Pour les véhicules importés, la taxe est réduite d'un dixième par année entamée depuis la première immatriculation à l'étranger.

Pour les véhicules **n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire**, un tarif forfaitaire a été fixé en fonction de la puissance du véhicule :

Puissance fiscale (en chevaux fiscaux)	Montant de la taxe
Inférieur ou égal à 5 CV	0 €
De 6 CV à 7 CV	1 500 €
De 8 CV à 9 CV	2 000 €
De 10 CV à 11 CV	3 600 €
De 12 CV à 16 CV inclus	6 000 €
Supérieure à 16 CV	8 000 €

Pour les véhicules importés, la taxe est réduite d'un dixième par année entamée depuis la première immatriculation à l'étranger.

Montant des taxes avec réduction :

NEUF	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 2 ans	Plus de 2 ans et moins de 3 ans	Plus de 3 ans et moins de 4 ans	Plus de 4 ans	Plus de 5 ans
Tarif plein	- 10 %	- 20 %	- 30 %	- 40 %	- 50 %	- 60 %
100 €	90 €	80 €	70 €	60 €	50 €	40 €
200 €	180 €	160 €	140 €	120 €	100 €	80 €
300 €	270 €	240 €	210 €	180 €	150 €	120 €
400 €	360 €	320 €	280 €	240 €	200 €	160 €
500 €	450 €	400 €	350 €	300 €	250 €	200 €
750 €	675 €	600 €	525 €	450 €	375 €	300 €
1 000 €	900 €	800 €	700 €	600 €	500 €	400 €
1 300 €	1 170 €	1 040 €	910 €	780 €	650 €	520 €
1 500 €	1 350 €	1 200 €	1 050 €	900 €	750 €	600 €
1 600 €	1 440 €	1 280 €	1 120 €	960 €	800 €	640 €
2 000 €	1 800 €	1 600 €	1 400 €	1 200 €	1 000 €	800 €
2 300 €	2 070 €	1 840 €	1 610 €	1 380 €	1 150 €	920 €
2 600 €	2 340 €	2 080 €	1 820 €	1 560 €	1 300 €	1 040 €
3 000 €	2 700 €	2 400 €	2 100 €	1 800 €	1 500 €	1 200 €
3 600 €	3 240 €	2 880 €	2 520 €	2 160 €	1 800 €	1 440 €
5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €
6 000 €	5 400 €	4 800 €	4 200 €	3 600 €	3 000 €	2 400 €
8 000 €	7 200 €	6 400 €	5 600 €	4 800 €	4 000 €	3 200 €